

Propriétaire : Mme VAN DE CASTEELE
Demandeur : Mme VAN DE CASTEELE
N° de Dossier : 160727-VANDECASTEELE
Entreprise : SYNERGIE EXPERTISE
Numéro SIRET : 79462018700029
R.C.P. (date validité) : 300000719 (02/09/2016)
Technicien : TILIKETE Arezki
Date d'intervention : 29/07/2016

Appartement Lot 77 Etage RDC Porte Droite
101 Rue de Lourmel
75015 PARIS

Désignation du bien :

Adresse du bien immobilier concerné	101 Rue de Lourmel 75015 PARIS
Périmètre de repérage	Appartement de type F2 Lot situé au RDC Droite, Cave lot 100 au sous-sol
Accompagnateur présent lors de la visite	Mme VAN DE CASTEELE (06.15.57.61.21)

Objet de la mission : La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Etat de l'installation Intérieure de Gaz

Conclusion :

<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne comporte aucune anomalie.
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 160727-VANDECASTEELE
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (Janvier 2013)
Date du repérage : 29/07/2016
Heure d'arrivée : 13 h 30
Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**
Adresse : **101 Rue de Lourmel**
Commune : **75015 PARIS**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

..... **Etage RDC Porte Droite Lot numéro Non communiqué,**
Type de bâtiment : **Habitation (partie privative d'immeuble)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz : **Altergaz**
Installation alimentée en gaz : **OUI**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : **Mme VAN DE CASTEELE**
Adresse : **101 Rue de Lourmel**
..... **75015 PARIS**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
..... **Propriétaire**
Nom et prénom : **Mme VAN DE CASTEELE**
Adresse : **101 Rue de Lourmel**
..... **75015 PARIS**

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : **Mme VAN DE CASTEELE**
Adresse : **101 Rue de Lourmel 75015 PARIS**
N° de téléphone : **06.15.57.61.21**
Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **TILIKETE Arezki**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **Synergie expertise Immobilière**
Adresse : **40 Rue du Professeur Gosset**
..... **L75018 PARIS**
Numéro SIRET : **79462018700029**
Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**
Numéro de police et date de validité : **300000719 / 02/09/2016**

Certification de compétence **2774992** délivrée par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France**, le **10/03/2015**
Norme méthodologique employée : **NF P 45-500**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière-e.l.m. leblanc	Raccordé	9 kW	Rez de chaussée - Cuisine	Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Localisation	Installations intérieures gaz	Motif
Néant		

Nota 1 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 2 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

Synergie Expertise (Paris Ile De France)

Siège social 40 rue professeur Gosset 75018 Paris Tél 01 40 12 02 89 Fax 01 75 83 43 19

contact@synergie-expertise.fr www.synergie-expertise.fr

Sarl au capital de 10000€ Rcs Paris 794 620 187 Code Ape 7112B N Tva intra FR 19794620187

- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

H. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **29/07/2016**.

Fait à **Paris** le **29/07/2016**

Par : TILIKETE Arezki

Cachet Entreprise


SYNERGIE EXPERTISE IMMOBILIÈRE
SARL AU CAPITAL DE 10000 EUROS
40 Rue du Professeur Gossset
75018 PARIS
Tél: 01 40 12 02 89
RCS Paris 794 620 187
www.synergie-expertise.fr

I. - Annexe - Plans

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

J. - Annexe - Photos

Aucune photo n'a été jointe à ce rapport.

K. - Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

Synergie Expertise (Paris Ile De France)

Siège social 40 rue professeur Gossset 75018 Paris Tél 01 40 12 02 89 Fax 01 75 83 43 19

contact@synergie-expertise.fr www.synergie-expertise.fr

Sarl au capital de 10000€ Rcs Paris 794 620 187 Code Ape 7112B N Tva intra FR 19794620187

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>